



## CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 24 janvier 2022

\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

\*\*\*\*\*

### **Espaces verts**

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise PASNON pour l'entretien annuel des espaces verts comprenant la taille des haies du jardin Public et celle des tilleuls de la Place de l'Eglise.

Certains de ces arbres étant malades, l'entreprise PASNON en effectuera l'abattage.

### **Personnel communal**

La durée du temps de travail de l'emploi de cantinière- agent d'entretien des bâtiments est portée à 27/35è par semaine.

### **Budget 2022**

Le conseil municipal a décidé l'achat d'un défibrillateur et d'un détecteur de CO<sub>2</sub>.

La vérification périodique des jeux d'enfants révèle leur dangerosité. Il est prévu leur remplacement. Une enveloppe budgétaire de 15 000€ maxi sera ouverte et une subvention de 50% sera demandée à la communauté de communes.

### **Fonctionnement de l'exécutif**

M. Denis RIOLAND est désigné élu en charge de la Sécurité Routière. Il sera le référent de la commune auprès des services de la préfecture de LOIR-et-CHER.

Mme Marie-Claude DEMOULIN, membre de la commission PCAET, est désignée référente de la commune de Choussy auprès de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis.

.

Fait et affiché à CHOUSSY, le **28 janvier 2022**

Le Maire,  
Thierry GOSSEAUME